

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2014

Etaient présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, STIEBER Caroline, BESSET Pierre-Yves, ALFIERI Françoise, ENGELMANN Christophe, MARGNAT Flavien, MARTIN Mickaël, SCEVOLA Damien,

Etaient absents excusés :

MARCOUX J. François pouvoir à SOULHIARD Marie-Christine
ROYER-MANOHA Olivier pouvoir à ENGELMANN Christophe
BONOT Bernard pouvoir à BESSET Pierre-Yves

Approbation du dernier PV à l'unanimité

PRISE EN CHARGE DU CONCERT GOSPEL (délibération 2014/40)

Suite à l'organisation du concert gospel du 14 décembre 2014 en lien avec l'association LIRE A VALOUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le montant de la facture du prestataire Sweet Witness sera pris en charge par la mairie, soit un montant de 1 000 €.

ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – CHOIX DE L'ENTREPRISE (délibération 2014/41)

Madame le Maire rappelle que suite à la délibération du 12 novembre 2014 décidant la restitution de la compétence entretien et maintenance de l'éclairage public de la communauté de communes à la commune, il y a lieu de désigner une entreprise pour assurer cette prestation.

Pour cela, trois devis sont présentés.

Après étude des documents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise GRENOT qui sera applicable au 1.01.2015 et autorise le Maire à signer le contrat de maintenance correspondant.

FAMILLES RURALES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR POUR LA GARDERE PERISCOLAIRE

(délibération 2014/42)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de mise à disposition d'un animateur qualifié diplômé BAFA, proposée par Familles rurales, pour animer la garderie périscolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de cette convention pour la période 2015/2018 et autorise le Maire à signer le document.

AUTORISATION POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

(délibération 2014/43)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de déclaration de travaux déposée par M. AUTERNAUD Bertrand pour la pose d'un auvent sur une porte de garage située sur la parcelle A 490 donnant sur le domaine public, il y a lieu de donner une autorisation pour occupation temporaire pour surplomb du domaine public.

A la majorité, le Conseil Municipal donne son accord pour cette demande.

DIVERS :

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- DS WEB pour la réalisation des cartes de vœux
- AMIC pour l'achat d'un PC portable
- pour l'achat d'un vidéo projecteur
- SEUX Serge pour des travaux complémentaires d'entretien peinture

Suite à la demande de la paroisse St Croix du Rhône, l'organisation de la journée paroissiale à St Etienne de Valoux ne pourra être assurée, faute de place nécessaire pour un tel évènement.

En réponse à leur demande, un courrier sera adressé à la société de chasse spécifiant les motifs du refus de l'utilisation du bâtiment communal des barges.